

## RAPPORT SUR LE PREAVIS N° 70/2016

### COMPTES 2015

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le texte du préavis ainsi que les comptes nous ont été envoyés par courriel le 25 avril 2016 et quelques jours plus tard par courrier.

La commission s'est réunie à 3 reprises :

- Lundi 2 mai, pour préparer les questions à la Municipalité
- Mercredi 11 mai avec Mme Michèle Gay Vallotton, municipale des finances, M Louis Savary, syndic et M. Christian Franco, boursier pour répondre aux questions de la commission
- Mardi 17 mai pour une séance de travail

Le rapport final a été approuvé par échange de courriels.

La commission des finances remercie la municipalité et le boursier pour leur disponibilité et leurs réponses. Elle a apprécié la nouvelle présentation des comptes et la mise à disposition des informations bien à temps.

De manière générale, la commission est très heureuse de la santé des finances de la commune pour 2015. Elle s'interroge néanmoins sur les gros écarts entre les prévisions du budget et les comptes; ceux-ci ont fait l'objet d'une longue discussion avec la Municipalité d'où il ressort les éléments suivants :

- Le budget est établi selon les directives du canton et sur la base des chiffres fournis par ses services
- De ce fait, seuls les éléments connus lors de l'élaboration du budget sont utilisés dans la prévision
- Dans les faits, la plus grosse différence vient des impôts sur le revenu des personnes physiques et des éléments péréquatifs. Pour les premiers, il s'agit d'un apport des années fiscales antérieures (arriérés d'impôts) qui varient du simple au décuple d'une année à l'autre. Pour les deuxièmes, il s'agit essentiellement de l'effet de la bonne année 2012 (pris en compte par les services du canton lors de la fixation des montants) qui ne s'est pas reproduit. Les comptes sont donc plus favorables d'environ 1Mio de francs.
- Si les retards d'impôts ne sont absolument pas prévisibles, M. Franco a mis en place une technique d'estimation des recettes qui devrait permettre de mieux anticiper les éléments péréquatifs.

Les points sur lesquels la commission souhaite plus particulièrement attirer l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux sont les suivants :

- 1) La marge d'autofinancement est fortement positive à Frs 5'464'584.-. Sa hausse s'explique par les meilleures rentrées fiscales et la réduction de la contribution nette de la péréquation.

- 2) Ce résultat réjouissant a permis de réduire très largement (environ 39%) l'endettement net de la commune.
- 3) La forte augmentation constatée au poste 351.3123 résulte d'une imputation erronée de trois factures. Il reste néanmoins une sous-estimation de la consommation.
- 4) Les taxes forfaitaires liées aux ordures ménagères et déchets ont été fixées pour 3 ans, délai donné par la loi pour arriver à une situation stable. Ce délai étant écoulé, le boursier a établi un bilan qui montre des comptes pratiquement à l'équilibre.
- 5) L'augmentation au poste 451.4342 est due essentiellement à l'accroissement du nombre d'habitants (20'000.- pour la taxe au sac, 23'000.- pour la taxe forfaitaire) et à l'impact de l'arrêté fédéral sur la taxe des entreprises (11'000.-).
- 6) Les commentaires des postes 611.3511 (p.30) et 721.3515 (p.33) peuvent paraître étonnants car le terme « favorable » est utilisé alors que, pour les postes impliqués, les charges sont plus élevées que les prévisions du budget. De fait, les dépenses auraient été plus élevées sans les remboursements.
- 7) Il est intéressant de noter que la comptabilisation rigoureuse des dépenses thématiques (liées aux forêts, aux routes et aux transports) a permis un retour financier de quelques Frs. 225'000.- (graphique p.41).
- 8) Contrairement à ce qui se dit souvent, la facture sociale est restée relativement stable durant cette dernière législature (graphique annexé).
- 9) Comme noté en 2015, la commission relève que l'endettement actuel de la commune (net Frs. 4'123'605.-) est loin du plafond d'endettement fixé à Frs. 30 millions même en tenant compte des investissements prévus notamment de l'achat et de la mise en valeur de la parcelle du Châtelard (env. 7 Mio). De ce fait et vu le taux des emprunts actuels, elle réitère qu'il serait pertinent d'avancer certains investissements et de remettre sur la planche certains projets abandonnés. Cependant, la commission propose qu'une telle démarche s'inscrive dans une vision d'ensemble de la commune à l'horizon 2025 qui verrait la population atteindre 6000 habitants.

### Conclusions

La commission a étudié en détail les comptes 2015. Elle a obtenu de la municipalité toutes les réponses à ses questions. Elle constate que les finances sont saines et que la municipalité maîtrise bien les dépenses courantes qui restent stables et planifie de manière prudente les investissements. A l'unanimité de ses membres présents, la commission vous recommande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

- d'adopter les comptes tels que présentés
- de donner décharge à la commission de son mandat

Pour la commission des finances du Conseil Communal de Cheseaux-sur-Lausanne,

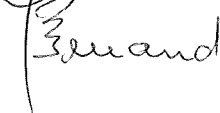


Monsieur Amintore Savini, président




Madame Martine Lob

Monsieur Jean-Paul Bruand



Commission des finances

Monsieur Jean-Dominique Decotignie, rapporteur



## 72 - Prévoyance sociale

